

République Française
 Département : SEINE-ET-MARNE
 Arrondissement : Meaux
JAIGNES - COMMUNE

Séance du mercredi 08 avril 2026

Délibération N° DE_2026_022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 03/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du Conseil), sous la présidence de Achille HOURDÉ.

Présents : Achille HOURDÉ, Samia ALLEM, Jean-Luc MATHIEU, Paulo GONCALVES-LOPES, Sylvie PÉNARD, Grégory NOGUERA, Dorothee DAMAGNEZ, Catherine ZYCH

Représentés : Eloi BOUILLARD représenté par Grégory NOGUERA, Dominique GOUVENOT représentée par Achille HOURDÉ, Julien BAUBIGEAT représenté par Catherine ZYCH

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Luc MATHIEU est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) » ;

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023 ;

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 2019-24 du 7 octobre 2019 relative à l'adhésion de la commune de Jaignes au Groupement d'Intérêt Public ID 77 ;

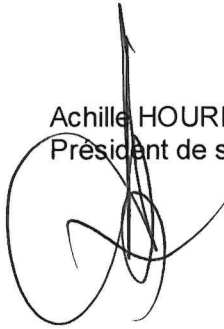
Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal de Jaignes et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (C.Zych et J.Baubigeat)

Désigne Dorothée DAMAGNEZ comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Achille HOURDÉ
Président de séance



Jean-Luc MATHIEU
Secrétaire de séance

